

# — Questions de responsabilités pour les agents du ministère des sports dans le cadre de l'exercice de leurs missions

Aujourd'hui les questions de responsabilités sont très prégnantes dans le domaine du sport. En particulier les agents du Ministère peuvent être confrontés au cours de leurs missions auprès des sportifs, des athlètes de haut niveau, des entraîneurs ou des personnes tierces à des questions de responsabilité civile, disciplinaire ou pénale.

## **OBJECTIFS**

Cette formation répond à la nécessité de mettre en garde le personnel du Ministère contre des éventuelles mises en cause de leurs responsabilités en leur donnant les outils juridiques nécessaires pour éviter une mise en cause.

## **COMPÉTENCES VISÉES**

- ▶ Mise à jour des connaissances dans le domaine traité,
- ▶ Identifier des causes éventuelles de responsabilité,
- ▶ Mettre en place des moyens et modes de prévention pour éviter une mise en cause.

## **PUBLIC**

- ▶ Agents et personnels du ministère des sports
- ▶ Directeurs techniques nationaux
- ▶ Chefs d'état projets
- ▶ Chefs de service

## **ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

Sophie Dion, maître de conférences HDR à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, directrice du master 2 de droit du sport.

# PROGRAMME

## Notions et principes généraux concernant la matière

- Responsabilité civile
- Responsabilité administrative
- Responsabilité disciplinaire
- Responsabilité pénale

## Études de jurisprudence récentes et cas pratiques

- Analyse de l'ensemble des jurisprudences rendues par les juridictions
- Mise en situation avec des cas pratiques
- Leçons et conduite à tenir

## DURÉE

1,5 jour

## DATES

13 et 14 décembre 2022

## TARIFS

685 € nets de taxe (Intra groupe nous consulter)

## CONTACT

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Pour plus de renseignements  
(inscription...) :  
[fcps@univ-paris1.fr](mailto:fcps@univ-paris1.fr)

Intra :  
[intra@univ-paris1.fr](mailto:intra@univ-paris1.fr)



Le service Formation continue Panthéon-Sorbonne a obtenu la certification qualité de services FCU (formation continue à l'université) délivrée par le Bureau Veritas (nov. 2019).